

Commune de

# LOISON-SOUS-LENS

Modification du PLU



## Annexes

Vu pour être annexé à la délibération du 19 décembre 2023  
approuvant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Fait à : Loison-sous-Lens  
Le Maire,

17/01/2023

réalisé par



Auddicé Urbanisme  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**

# SERVITUDE I4

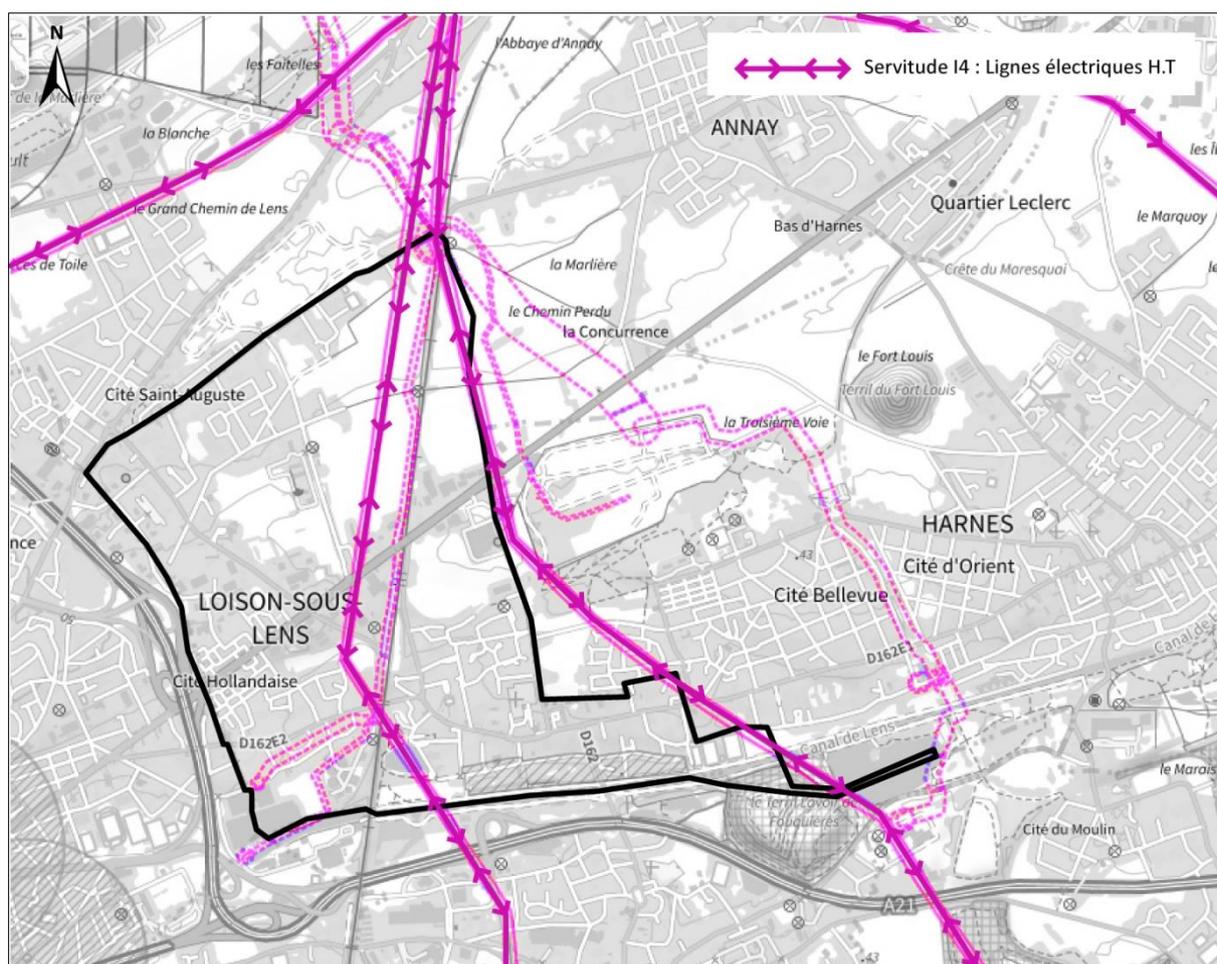
## Ouvrages de transport et de distribution d'électricité

### Liaisons ariennes 225 000 Volts :

- Ligne aérienne 225 kV NO 1 GAVRELLE – VENDIN
- Ligne aérienne 225 kV NO 2 GAVRELLE – VENDIN

### Nom et coordonnées du Groupe de Maintenance Réseaux :

RTE  
Groupe Maintenance Réseaux Flandres-Hainaut  
41, rue Ernest Macarez  
59300 VALENCIENNES



*Extrait des Servitudes d'Utilité Publique*

**SERVITUDE I4**  
**Ouvrages de transport et de distribution d'électricité**

**LIMITATIONS AU DROIT D'UTILISER LE SOL**

**Obligations passives :**

Obligation pour les propriétaires de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Ce droit de passage ne doit être exercé qu'en cas de nécessité et à des heures normales après avoir prévenu les intéressés, dans toute la mesure du possible.

**Droits résiduels du propriétaire :**

Les propriétaires dont les immeubles sont grevés de servitudes d'appui sur les toits ou terrasses ou de servitudes d'implantation ou de surplomb conservent le droit de se clore ou de bâtir, ils doivent toutefois un mois avant d'entreprendre l'un de ces travaux, prévenir par lettre recommandée l'entreprise exploitante.